

serait sage, car l'accroissement de la production influerait directement et sensiblement sur le montant d'impôts que le gouvernement fédéral percevrait. D'autre part, si nous voulons accroître notre richesse, cesser d'être tributaires des pays étrangers à l'égard de nos approvisionnements de pétrole, et réduire notre balance défavorable de commerce avec les Etats-Unis, le pays en retirera des bénéfices énormes.

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je me propose aujourd'hui d'étudier l'impôt sur le revenu dans ses effets sur l'agriculture et de m'arrêter brièvement ensuite à notre programme de vente et au rationnement du pain en Grande-Bretagne.

Dans son mémoire soumis aux autorités fédérales en mars dernier, la Fédération des agriculteurs canadiens commence par reconnaître que la guerre étant maintenant terminée le problème des vivres doit prendre la première place dans les préoccupations mondiales. Je cite:

De fait, jamais l'alimentation de l'univers n'a présenté de tels problèmes aux nations victorieuses. Même si nous mettions de côté les considérations humanitaires, il nous faudrait reconnaître que la famine et la sous-alimentation chez des millions d'êtres humains constituent une entrave presque insurmontable au progrès.

Et un peu plus loin:

Les Canadiens ne demanderaient pas mieux que de répondre à ce besoin d'une production maximum, mais sans une main-d'œuvre plus nombreuse et un accroissement immédiat de leurs recettes ils sont incapables de fournir tout leur rendement.

Ainsi s'exprimait la Fédération des agriculteurs canadiens dans le mémoire qu'elle présentait au Gouvernement en mars dernier.

Nous avons aussi la déclaration faite à la Chambre le 17 juin dernier par le premier ministre (M. Mackenzie King) à son retour de Grande-Bretagne. Il nous répète à peu près ce qu'avait dit la Fédération. Voici ses paroles, consignées au hansard:

A mon avis, la situation de l'Europe centrale se gâte beaucoup. . . Si le nouveau monde et les pays qui disposent de denrées alimentaires et de vêtements ne viennent au secours de la population de certaines régions occupées et d'autres parties de l'Europe, la famine, le désordre et la tourmente se propageront peut-être au point de susciter une nouvelle révolution d'un bout de l'Europe à l'autre.

Et plus loin:

Dans la mesure où on peut en juger, rien ne sera plus de nature à favoriser le redressement de la situation mondiale actuelle que le relèvement de la production et l'amélioration de la distribution.

Et il conclut ainsi ses observations:

Tout ce que le monde peut faire pour fournir les nécessités de la vie aux régions de l'Europe

qui en sont le plus dépourvues apportera le salut non seulement à ces régions, mais au monde entier.

J'ai entendu et lu l'exposé budgétaire que le ministre des Finances (M. Ilsley) nous a présenté le 27 juin et je n'y trouve, à mon grand regret, aucun indice qu'il tient compte de la famine qui sévit aujourd'hui dans le monde.

Le mémoire présenté par la Fédération des agriculteurs canadiens contenait huit demandes précises au sujet de l'impôt. Avant d'en lire quelques-unes, je désire signaler une phrase du mémoire:

Plusieurs dispositions de la loi actuelle imposent un fardeau excessivement lourd et, dans certains cas, tout à fait injuste à nos cultivateurs.

En d'autres termes, la fédération, qui coordonne plus ou moins tous les organismes agricoles du Canada et qui représente environ 30 p. 100 de toute notre population, dit au Gouvernement que le régime de l'impôt au Canada est lourd à l'excès. La fédération soumet donc huit demandes. J'en donnerai lecture, sauf pour les parties moins importantes, afin de consigner au compte rendu les demandes de l'agriculture en regard de ce qu'elle obtient dans le budget actuel. Voici les demandes de la Fédération canadienne de l'agriculture:

1. Que le revenu du cultivateur, aux fins de l'impôt sur le revenu, se calcule sur la moyenne d'une période d'au moins quatre ans; un régime de moyenne mobile pourrait être adopté, afin de permettre au contribuable de faire face à ses versements au cours des années où il subit une perte ou n'a qu'un revenu modique.
2. Que les troupeaux d'élevage soient considérés comme immobilisation et qu'on adopte une formule pour déterminer le troupeau de base, afin d'établir la distinction entre le capital et le revenu dans les ventes générales.
3. Que l'abattement soit relevé à \$1,000 pour les célibataires et \$2,000 pour les personnes mariées.
4. Qu'un abattement plus considérable intervienne relativement au travail des épouses, fils et filles de cultivateurs qui participent à la production agricole.
5. Que, dorénavant, les cultivateurs ne soient plus tenus de percevoir l'impôt sur le revenu acquittable par leurs engagés.
6. Que le Gouvernement institue une commission arbitrale permettant au contribuable d'en appeler plus facilement et plus économiquement des décisions des hauts fonctionnaires de l'impôt sur le revenu.
7. Que les versements d'arriérés d'intérêts et de capital de la ferme, dus avant 1940, soient déduisibles aux fins de l'impôt sur le revenu.
8. Qu'on prenne des dispositions permettant d'accorder à tous les contribuables une quittance définitive deux ans après qu'ils auront soumis la déclaration finale concernant une année quelconque.

On croirait que le ministre des Finances eût tenu compte de la part prise par les cul-